

COMPTE RENDU CSE

du 01 octobre 2026

Lors de ce CSE, l'UNSA-Ferroviaire a abordé les principaux enjeux de la rentrée 2026, notamment les suites du déraillement de Cléon et les mesures nécessaires au renforcement de la sécurité ferroviaire. Elle restera particulièrement vigilante quant au suivi des actions engagées et aux prochaines échéances en matière de sécurité. Les échanges ont également permis de rappeler les revendications de l'UNSA-Ferroviaire en matière de conditions de travail, de sécurité et de rémunération des salariés.

La sécurisation du CNO

Information consultation

Le projet CNOF 2026 prévoit le renforcement de la sécurisation du centre opérationnel, qui assure la supervision et la coordination du trafic ferroviaire 24h/24 et 7j/7. Cette évolution répond aux prescriptions de la DGS et au plan Vigipirate pour les sites sensibles. L'objectif est de prévenir les intrusions et actes de malveillance et de protéger les personnels, locaux et équipements des nouveaux locaux du Campus Rimbaud à Saint-Denis.

L'UNSA-Ferroviaire questionne la direction sur les moyens humains et matériels prévus pour assurer la sécurisation du CNOF 24h/24 et 7j/7.

Ils demandent également quelles seront les mesures concrètes de sûreté, leur impact sur les conditions de travail et les dispositifs prévus en cas de situation de crise.

Enfin, ils souhaitent qu'un suivi régulier et un retour d'expérience soient présentés en CSE.

Le déménagement de Nantes

Information consultation

Le projet prévoit la mise en place d'espaces de travail dynamiques au site Le Henner à Nantes pour environ 27 salariés. Les équipes actuellement réparties sur trois étages seront regroupées au 4^e étage dans un espace de travail partagé. Cette évolution vise à adapter les locaux au développement du télétravail et à optimiser l'utilisation des surfaces. Elle ne modifie ni le lieu d'affectation, ni les contrats de travail, ni le rattachement des salariés.

L'UNSA-ferroviaire s'interroge sur les conditions de mise en œuvre des espaces de travail dynamiques, notamment sur l'impact du regroupement des 27 salariés sur leurs conditions de travail.

Elle demande quelles mesures sont prévues pour garantir des postes de travail adaptés, des espaces suffisants et de bonnes conditions de confidentialité et de concentration.

Enfin, elle souhaite un suivi des effets du projet sur les salariés et l'organisation du travail après sa mise en place

à vos côtés

TOUTE L'ANNÉE !

Le changement d'outil de l'agence de recrutement Information

La politique de recrutement du Groupe SNCF définit les orientations stratégiques et veille à l'attractivité, aux volumes et à la qualité des recrutements.

Le recrutement opérationnel est assuré par 4 agences internes, spécialisées par activité et type de métiers.

Ces agences regroupent plus de 250 professionnels du recrutement, chargés notamment du sourcing, des évaluations et des entretiens.

L'outil Station C Recrutement centralise et assure le suivi des candidatures et des offres d'emploi.

L'UNSA-Ferroviaire prend acte du remplacement de l'outil « E-Questionnaire » par « E-Evaluation », intégré à Station C Recrutement.

Elle restera vigilante sur les impacts du déploiement, notamment sur les effectifs, la charge de travail et le respect du RGPD.

Un retour d'expérience complet est demandé après sa mise en service.

Nouvelle organisation de la DRH Siège SNCF Réseau Information

La réorganisation de la DRH Siège vise à fluidifier les processus RH et à clarifier les rôles entre les trois départements.

Elle cherche notamment à réduire les doublons, les incompréhensions et les difficultés liées à l'organisation actuelle.

Le projet a été construit avec les équipes entre mai et août 2026, à travers des entretiens et des ateliers.

La Direction précise que cette réorganisation n'a pas pour objectif de rechercher des gains de productivité.

L'UNSA-Ferroviaire exprime ses réserves concernant la nouvelle organisation de la DRH Siège SNCF Réseau et regrette l'absence de consultation des représentants du personnel, malgré les conséquences de cette réorganisation pour les salariés concernés. L'UNSA demande qu'une véritable consultation puisse être organisée afin que les élus puissent débattre des impacts du projet.

Par ailleurs, les élus soulignent la suppression de deux postes et leur remplacement par deux postes de classe inférieure. Ils s'interrogent sur les conséquences de cette évolution sur la charge de travail des agents et demandent des garanties quant aux moyens nécessaires à la réalisation des missions.

Point CSSCT

Au cours du 3^e trimestre 2026, la CSSCT a principalement consacré ses travaux à la visite du centre de formation d'Amiens et au suivi des conditions de santé, de sécurité et de travail. La visite a permis d'identifier plusieurs points d'amélioration concernant notamment l'accessibilité, la sécurité incendie, l'éclairage, le confort thermique et les équipements de protection.

La CSSCT a également abordé plusieurs sujets liés à la formation, avec notamment la création de postes dédiés à la sécurité et à l'accompagnement des formateurs, ainsi que les besoins d'investissement du centre de Noisy et de rénovation des hébergements de Nanterre.

Les élus ont également fait le point sur les fortes chaleurs et demandé des mesures d'adaptation des bâtiments face au changement climatique.

La commission a suivi les RPS, les indicateurs trimestriels et a intégré le suivi de Résonances à ses travaux récurrents.

Les élus alertent sur plusieurs points comme l'intégration des risques liés à l'Intelligence Artificielle dans le DUERP, notamment le risque de surcharge.

De plus ils soulignent les difficultés de reclassement des salariés en situation de handicap, notamment par rapport aux transports.

Ils signalent également des problèmes de sûreté au bâtiment de Lille Pont de Flandre.

Enfin ils relèvent des coupures d'eau récurrentes à la Tech Tower de Montpellier.

POUR L'UNSA !

En conclusion, l'UNSA-Ferroviaire a rappelé ses principales préoccupations concernant la sécurité ferroviaire, les conditions de travail et le pouvoir d'achat des salariés.

L'UNSA-Ferroviaire a également souligné les avancées obtenues concernant l'indemnisation du télétravail et poursuivra son engagement dans les prochaines négociations salariales. Elle portera notamment ses revendications en matière de rémunération, de convergence salariale entre statutaires et contractuels et de partage de la richesse créée au sein du Groupe SNCF.

La délégation rappelle enfin que la sécurité, les conditions de travail et la reconnaissance des agents doivent rester au cœur des décisions de l'entreprise.



BULLETIN D'ADHÉSION



JE SOUHAITE ADHÉRER EN LIGNE

» Pas besoin de remplir le bulletin papier dans ce cas.

Je scanne le QR Code ou je clique sur la flèche

VOS COORDONNÉES PERSONNELLES

NOM
PRÉNOM
DATE DE NAISSANCE
ADRESSE
CODE POSTAL
VILLE
EMAIL
TÉLÉPHONE

VOS COORDONNÉES PROFESSIONNELLES

N° DE CP*		
CLASSE		
CP*	CDI	CDD
ALTERNANT		
ENTREPRISE PRIVÉE		
EMPLOI TYPE		
LA SA / L'ENTREPRISE PRIVÉE		
ÉTABLISSEMENT		
TÉLÉPHONE		

J'ADHÈRE À L'UNSA-FERROVIAIRE

» Je donne mon consentement pour que les informations me concernant collectées à l'aide de ce formulaire fassent l'objet d'un traitement informatisé réalisé par l'UNSA-Ferroviaire, pour les finalités de gestion des adhérents, me faire bénéficier des offres de ses partenaires et me proposer de m'aider lors de problèmes avec mes employeurs. Je suis informé que mes données seront conservées dans la limite des prescriptions légales et que je peux retirer mon consentement à tout moment en cliquant sur l'onglet « suppression compte ».

» Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que du règlement européen, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant ainsi que de limitation et d'effacement en vous adressant à dpo@unsa-ferroviaire.org

LIEU, DATE & SIGNATURE

VILLE
DATE
SIGNATURE
PARRAINÉ PAR (FACULTATIF)

MONTANT DES COTISATIONS

AGENTS	CLASSE	COTISATION ANNUELLE BRUTE**	COTISATION MENSUELLE NETTE	COTISATION ANNUELLE NETTE
ALTERNANTS & CDD		12 €	0,34 €	4,08 €
AGENTS SNCF ET SALARIÉS DES ENTREPRISES FERROVIAIRES PRIVÉES	CLASSE 1	92 €	2,61 €	31,28 €
	CLASSE 2	98 €	2,78 €	33,32 €
	CLASSE 3	110 €	3,12 €	37,40 €
	CLASSE 4	130 €	3,69 €	44,20 €
	CLASSE 5	150 €	4,25 €	51,00 €
	CLASSE 6	180 €	5,10 €	61,20 €
	CLASSE 7	200 €	5,67 €	68,00 €
	CLASSE 8	255 €	7,22 €	86,70 €
	CLASSE 9	290 €	8,22 €	98,60 €
RETRAITÉS	RETRAITÉS	48 €	1,36 €	16,32 €
	RÉVERSION	24 €	0,68 €	8,16 €

**Article 199 quater C du Code des impôts : le crédit d'impôt est de 66 % du montant de la cotisation. Si vous ne payez pas d'impôt sur le revenu, les services fiscaux vous remboursent le crédit d'impôt par chèque.

